

Code 0840-0840B

CONSIGNES de sécurité

Pour les ERT et les ERP (Art. PE 27 §4.)
non soumis à l'affichage obligatoire
d'un plan d'intervention à l'entrée.

Exemple : Petits
établissements
(PE), commerce,
restaurant, etc...
Sans locaux
à sommeil,
implanté en
rez-de-chaussée,
sans étage ni
sous-sol.

FORMATS	0840 - A4 (297 x 210 mm) 0840B - A3 (420 x 297 mm)
MATIÈRE	Polypropylène 1,5 mm

INCENDIE	
	En cas d'incendie : Garder son calme. Déclencher l'alarme et téléphoner au secours.
	18 ou 112 Indiquer l'adresse du sinistre.
	Si l'incendie ne s'est pas répandu, attaquer le foyer à la base, sans prendre de risque.
	En cas de fumée, se baisser et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide.
	Une personne prend feu : l'empêcher de courir, le coucher au sol, l'envelopper dans une couverture.

ÉVACUATION	
	A l'audition du signal d'alarme ou sur ordre d'un responsable.
	Suivre les instructions du guide d'évacuation.
	Se diriger vers les sorties indiquées jusqu'au point de rassemblement sans crier, ni courir.
	Ne pas revenir en arrière.
	Point de rassemblement

ACCIDENT	
	112 Pompiers, Ambulance ou Police
	18 Pompier Centre de secours le plus proche
	15 SAMU (Ambulance)
	17 Police
	114 Alerte par Texto vous ne pouvez pas parler ou vous êtes malentendant
Responsable du site	
Nom : _____ Téléphone : _____	